



UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE
Secrétariat général
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne
Tél. 021 806 32 90 - www.udc-vaud.ch
E-mail : secretariat@udc-vaud.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UDC ATTEND DE L'ÉTAT DE VAUD QU'IL MONTRE L'EXEMPLE EN MATIÈRE DE PRÉFÉRENCE NATIONALE

Le 9 février 2014, le peuple et les cantons suisses ont approuvé l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse ». L'alinéa 3 du nouvel article constitutionnel 121a prévoit explicitement la réintroduction du principe de la préférence nationale à l'embauche. L'Etat de Vaud, le plus gros employeur du canton, a un devoir d'exemplarité à remplir vis-à-vis de l'économie privée. Il a également le devoir d'anticiper la mise en œuvre de cet article constitutionnel en ne permettant à l'avenir l'embauche de frontaliers uniquement si de strictes conditions le justifient.

Lors de la prochaine séance du Grand Conseil, le député Denis Rubattel d'Assens déposera une motion s'intitulant « Respecter la Constitution fédérale et montrer l'exemple en matière d'embauche au sein de l'administration cantonale » afin que le Conseil d'Etat adopte une politique du personnel respectueuse de la Constitution fédérale. De plus, aux yeux de notre parti, l'Etat a un devoir moral d'embaucher ses propres contribuables plutôt que de verser des salaires à des employés qui dépensent ensuite en dehors de notre pays l'argent généré dans notre canton.

Deux autres interventions liées aux travailleurs frontaliers ont été déposées. L'une d'entre elle s'étonne de constater qu'un tiers des frontaliers actifs dans notre canton occupent un emploi dans le secteur administratif. Aux yeux de l'UDC, il est primordial de définir jusqu'où ces emplois sont ceux des collectivités publiques. Enfin, récemment, le Conseil d'Etat a présenté un rapport commandé par le Conseil du Léman sur l'impact des frontaliers dans l'Espace lémanique. Or, si ce rapport fait la part belle à l'apport des frontaliers français en Suisse, il ne dit pas un mot sur l'apport d'éventuels frontaliers suisses en France. Est-ce à dire qu'il n'y aucune réciprocité dans ce domaine ?

Combien d'habitants peut compter le canton de Vaud ? A travers un postulat, la députée Fabienne Despot de Vevey a déposé le texte s'intitulant « Combien d'habitants peut compter le canton de Vaud ? » et relève que notre canton devrait atteindre le million d'habitants en 2030 si les estimations officielles se concrétisent. L'UDC se demande quels sont les impacts sur la qualité de vie et le bien commun d'une telle proportion d'habitants dans notre canton.

La théorie du genre est-elle appliquée sur les élèves vaudois ? Enfin, le député Philippe Ducommun de Lausanne a déposé une interpellation quant à la tenue, le 10 novembre prochain, de la journée « J'ose tous les métiers » organisée afin que les élèves de secondaire puissent se familiariser avec le monde professionnel. Cet événement est organisé par le Bureau de l'égalité – ce qui constitue une première interpellation de notre part – et insiste lourdement auprès des enfants pour que les jeunes hommes découvrent des métiers traditionnellement exercés par des femmes et inversement. Les enfants ne se soumettant pas à ce principe doivent aller jusqu'à se justifier auprès du Bureau de l'égalité. Aux yeux de l'UDC, il est inadmissible que l'Etat donne mauvaise conscience aux élèves qui ne veulent pas plier aux principes de l'égalitarisme à tout prix.

Avec nos meilleures salutations.

Contacts :

Jacques Nicolet, conseiller national, président de l'UDC Vaud, 079 206 97 29
Philippe Jobin, député, président du groupe des députés, 078 632 13 89
Kevin Grangier, secrétaire général, 079 432 37 64